

Le Darfour et Abou Ghraïb

Par Kenneth Roth*

Parmi la multitude de défis posés en matière de droits humains en 2004, deux d'entre eux constituent des menaces fondamentales pour ces droits: le nettoyage ethnique au Darfour et la torture de détenus à Abou Ghraïb. Personne n'aurait l'idée de les mettre sur le même pied mais chacun, à sa façon, a un effet insidieux. Le premier met en évidence l'indifférence face aux atrocités les plus inimaginables, le second symbolise un gouvernement puissant qui passe outre à l'une des plus élémentaires interdictions. L'un représente une crise qui menace de nombreuses vies, l'autre est un cas d'exceptionnalisme qui met en péril les règles les plus fondamentales. La vitalité de la défense globale des droits humains dépend de la réponse ferme qui sera apportée à chacun de ces défis—mettre fin au massacre perpétré par le gouvernement soudanais au Darfour et infléchir les décisions politiques qui se cachent derrière les tortures et sévices infligés aux détenus par le gouvernement américain.

Au Darfour, la région occidentale du Soudan, la purification ethnique massive a déclenché la consternation et les critiques de la communauté internationale mais peu d'actions concrètes. Les violences systématiques commises contre les civils par les forces gouvernementales soudanaises et les milices appuyées par le gouvernement constituent des crimes contre l'humanité et ont même été assimilées par certains à un génocide. Pourtant, la réaction de la communauté internationale n'a guère été au-delà de la condamnation des atrocités, l'acheminement de vivres pour les victimes et l'envoi d'une poignée de soldats africains sous-équipés pour tenter, plutôt en vain, de mettre un terme au massacre. Aucune pression sérieuse n'a été exercée sur le gouvernement soudanais pour arrêter sa campagne meurtrière. Aucune force de protection digne de ce nom n'a été déployée. Dix ans après le génocide rwandais, les tueries au Darfour tournent en ridicule la promesse d'un "plus jamais ça." Comment les gouvernements peuvent-ils honnêtement prononcer ces mots alors que leurs actions manquent aussi scandaleusement à l'appel?

* L'auteur est le directeur exécutif de Human Rights Watch.

Une action immédiate est nécessaire pour sauver le peuple du Darfour. Le Conseil de Sécurité de l'ONU—ou, si ce dernier n'agit pas, tout groupe de gouvernements responsables—doit déployer une large force capable de protéger la population civile, de traduire en justice les tueurs et leurs chefs, de démanteler et désarmer les milices du gouvernement soudanais et de créer des conditions sûres pour que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles sans danger. Si l'inaction se poursuit, elle risque de saper un principe fondamental des droits humains—celui selon lequel les nations du monde ne laisseront jamais la souveraineté d'un Etat les empêcher d'assumer la responsabilité qui leur incombe de protéger les populations contre les massacres.

L'usage de la torture par le gouvernement américain à la prison d'Abou Ghraïb, en Irak, pose un défi différent: non pas parce que l'ampleur des exactions est comparable à celle du Darfour mais parce que l'auteur de ces atrocités est si puissant. Lorsque la plupart des gouvernements ne respectent pas le droit international humanitaire et des droits de l'homme, ils commettent une violation. Ce non-respect est condamné ou poursuivi, mais la règle reste intacte. Par contre, lorsqu'un gouvernement aussi dominant et influent que celui des Etats-Unis défie ouvertement ce droit et cherche à justifier ses actes, il met à mal le droit lui-même et invite d'autres nations à faire de même. Le recours délibéré et continu aux “interrogatoires coercitifs” par le gouvernement américain, son acceptation et usage de la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ont eu cet effet insidieux, bien pire que si une nation ordinaire avait fait de même. Cette conduite illégitime a également sapé la crédibilité dont Washington a tant besoin en se posant en partisan des droits humains et chef de file de la campagne contre le terrorisme. Au milieu d'une apparente épidémie d'attentats suicides, de décapitations et autres attaques contre des civils et des non-combattants—qui sont autant d'affronts aux valeurs les plus élémentaires des droits humains—l'affaiblissement de l'autorité morale de Washington se fait cruellement sentir.

Alors que l'administration Bush entame son deuxième mandat, son défi sera de faire des droits humains un principe directeur pour la conduite des Etats-Unis et de rétablir la crédibilité de l'Amérique en tant que défenseur des droits humains. En tout premier lieu, le Président Bush et le Congrès américain devraient mettre sur pied une commission d'enquête totalement indépendante—à l'image de celle créée pour examiner les attentats du 11 septembre 2001—afin de déterminer les erreurs commises dans les pratiques d'interrogatoire de l'administration et de prescrire des mesures correctives. Washington devrait par ailleurs reconnaître et modifier les décisions politiques qui se cachent derrière ces tortures et mauvais traitements infligés aux détenus, demander des comptes aux responsables de ces actes à tous les niveaux du gouvernement et s'engager publiquement à mettre fin à toutes formes d'interrogatoire coercitif.

Le Darfour

Beaucoup de raisons peuvent être citées pour expliquer l'attitude cynique du monde face à la mort de 70.000 personnes environ et au déplacement de quelque 1,6 million de personnes au Darfour. Le deuxième essai du présent ouvrage décrit plusieurs de ces raisons. Aucune, pourtant, ne justifie cette cruelle indifférence. Une fois de plus, le Conseil de Sécurité de l'ONU a été bloqué par la menace chauvine des membres permanents de recourir à leur veto—un veto qui, comme l'a recommandé le panel de hauts responsables de l'ONU sur les menaces globales, ne devrait jamais être utilisé “en cas de génocide et d'atteintes massives aux droits humains.” Cette fois, c'est la Chine qui a surtout posé problème, se montrant plus soucieuse de préserver ses contrats pétroliers lucratifs au Soudan que de sauver des milliers de vies. La Russie, souhaitant protéger ses précieuses ventes d'armes à Khartoum, a appuyé cet impitoyable refus d'agir.

Les membres non permanents ont également leur part de responsabilité. L'Algérie et le Pakistan se sont érigés en modèles de solidarité islamique, si l'on se réfère à leur fidélité envers un gouvernement islamique plutôt qu'à leur engagement à protéger la vie de victimes musulmanes. D'autres membres africains du Conseil, l'Angola et le Bénin, ont mis l'accent sur leur loyauté envers un autre gouvernement africain. A l'Assemblée Générale de l'ONU, un grand nombre de gouvernements, hostiles à toute critique portant sur les droits humains en raison de leur piètre bilan personnel en la matière, se sont carrément opposés à tout débat sur la campagne meurtrière du Soudan, et encore plus à toute condamnation.

Même les champions des droits humains au Darfour—Washington en tête—ont semblé plus soucieux de limiter leurs obligations envers le peuple darfourien qu'à mettre fin au carnage. Il est clair qu'une large force militaire autorisée par l'ONU est nécessaire pour protéger les habitants du Darfour et créer les conditions de sécurité nécessaires pour leur permettre de retourner chez eux sans danger. Mais les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux ont renvoyé le problème devant l'Union africaine, une nouvelle institution qui dispose de peu de ressources et manque d'expérience pour se lancer dans des opérations militaires de cette envergure. La situation requiert la participation des grandes puissances militaires mais ces dernières ont choisi d'être aux abonnés absents. Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie sont enlisés en Irak, les Américains allant jusqu'à dire qu' “aucune nouvelle action ne s'impose”, alors qu'ils sont convaincus que les tueries au Darfour constituent un génocide; la France est engagée ailleurs en Afrique; le Canada, tout en promouvant la “responsabilité en matière de protection,” est en train de réduire sa participation aux opérations de maintien de la paix; l'OTAN est occupée en Afghanistan; l'Union européenne déploie des forces en Bosnie. Chacun a quelque chose

de plus important à faire que de sauver les populations du Darfour face aux brutalités inhumaines perpétrées par le gouvernement soudanais et ses milices.

Une autre mesure importante pour mettre un terme au nettoyage ethnique serait de faire en sorte que les auteurs de meurtres, viols et autres atrocités—et ceux qui les commandent—soient traduits en justice. Le gouvernement soudanais n'a pris aucune mesure concrète pour que justice soit faite. Des poursuites menées au niveau international sont nécessaires pour briser l'insolence de Khartoum qui nie toute responsabilité et pour montrer au peuple du Darfour que le monde ne considère plus que leur mort et leur déplacement forcé sont acceptables. Alors que l'impunité a invité Khartoum à importer ses méthodes meurtrières des champs de la mort du Sud-Soudan au Darfour, les poursuites judiciaires seraient la preuve que l'on refuse de tolérer au Darfour des atrocités comme celles encouragées par le gouvernement, qui ont dévasté le Sud-Soudan pendant plus de deux décennies.

Il faut reconnaître, et c'est tout à son honneur, que le Conseil de Sécurité a établi une commission internationale d'enquête pour le Darfour—possible prélude à de futures poursuites en justice. Lorsque la commission présentera son rapport à la fin janvier, le Conseil devra décider s'il doit renvoyer le dossier devant la Cour Pénale Internationale. La Chine permettra-t-elle ce renvoi en regardant au-delà de ses contrats pétroliers? Les Etats-Unis surmonteront-ils leur antipathie à l'égard de la Cour pour autoriser les poursuites contre des crimes qu'ils qualifient de génocide? Ou, alors que les populations du Darfour souffrent et meurent, insisteront-ils sur le besoin de perdre son temps à créer un tribunal spécial? Les préoccupations maintes fois exprimées par le Conseil sonneront creux si sa réponse face aux appels désespérés émanant du Darfour est, par son attentisme ou son inaction, de laisser régner l'impunité.

Aujourd'hui, le Darfour témoigne du profond manque de volonté d'empêcher et de réparer les crimes les plus odieux commis contre les droits humains. En dépit des innombrables dénonciations et des marques d'intérêt incessantes, peu de choses ont été faites pour protéger le peuple du Darfour. Un manque de volonté d'une telle ampleur remet en question le principe fondamental des droits de l'homme selon lequel les gouvernements du monde ne tourneront pas le dos aux peuples qui sont confrontés à des atrocités massives. Car si les nations du monde ne peuvent pas agir dans le cas présent, quand agiront-elles? Comment, dix ans après le génocide rwandais, le fossé entre préoccupation et action peut-il être aussi large? Comment, lorsque les pires cruautés humaines sont exposées aux regards, le monde peut-il faire preuve d'autant d'indifférence? Alors que le bilan des victimes ne cesse de s'alourdir et que le simulacre de protection devient atrocement évident pour tous, nous nous devons d'insister pour

que la communauté internationale se décide enfin à secourir le peuple du Darfour. Soit elle agit, soit elle promet de ne “plus jamais” dire “plus jamais.”

Les interrogatoires coercitifs

L'usage systématique et continu des interrogatoires coercitifs par le gouvernement américain met en danger un pilier du droit international des droits de l'homme—une proscription séculaire, réaffirmée inconditionnellement dans de nombreux traités relatifs aux droits humains et ratifiés par bon nombre de pays, selon laquelle les gouvernements ne devraient jamais soumettre des détenus à des tortures ou autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Pourtant, dans son combat contre le terrorisme, l'administration américaine considère cette obligation primordiale comme une simple recommandation, une question de choix, plutôt que comme un devoir.

Ce mépris pour un principe aussi fondamental a causé de graves dommages au système global de protection des droits humains. L'usage de la torture et autres techniques cruelles par les Etats-Unis a évidemment été largement condamné sur la place publique. D'une certaine façon, cette indignation a renforcé les règles que Washington a transgressées—mais pas suffisamment. L'exemple d'action illégitime donné par Washington est si puissant, son influence si particulière, que ce non-respect délibéré des règles menace d'éclipser les condamnations et de fragiliser considérablement le droit des droits humains. Si une règle aussi élémentaire que l'interdiction de la torture peut être bafouée, d'autres droits seront inévitablement mis à mal également.

Pour ne pas améliorer les choses, l'administration Bush a élaboré d'abjectes théories juridiques pour tenter de justifier bon nombre de ses techniques coercitives. En élaborant une définition tellement réductrice de la torture que son interdiction en devient dénuée de sens, en proposant des protections légales bidon pour les tortionnaires, ou en soutenant que le président a le pouvoir inhérent d'ordonner la torture, l'administration et ses avocats ont directement remis en question l'interdiction absolue de maltraiter les détenus.

L'affaiblissement du rôle de Washington en tant que l'un des principaux porte-parole gouvernementaux des droits humains ne fait qu'aggraver le problème. Le bilan des Etats-Unis en matière de promotion des droits humains a toujours été mitigé. Pour chaque violateur qu'ils ont admonesté pour avoir bafoué ces droits, il y en avait un autre dont les abus ont été ignorés, excusés, voire appuyés. Pourtant, malgré cette versatilité, ils ont joué, au cours de l'histoire, un rôle clé dans la défense des droits de l'homme. Leur adoption de l'interrogatoire coercitif—qui n'est que l'un des nombreux actes de trahison commis envers les principes des droits humains au nom de la lutte contre le

terrorisme—a considérablement amoindri leurs possibilités d'invoquer ce type de défense.

Il est aujourd'hui de plus en plus facile pour les gouvernements confrontés aux pressions américaines en matière de droits humains de renverser les rôles, de remettre en question l'autorité d'un pays qui veut faire respecter des principes que lui-même viole. Qu'il s'agisse de l'Égypte qui défend le renouvellement de sa loi d'urgence en faisant référence à la législation américaine antiterroriste, de la Malaisie qui justifie ses détentions administratives en invoquant Guantanamo, de la Russie qui mentionne Abou Ghraïb pour rejeter la seule responsabilité des abus commis en Tchétchénie sur des militaires subalternes, ou encore de Cuba qui fait valoir que l'administration Bush n'a “aucune autorité morale pour l'accuser” de violations des droits humains, les gouvernements répressifs ont beau jeu d'éluder les pressions américaines vu le bilan désastreux affiché par Washington dans le domaine des droits humains depuis le 11 septembre. Par exemple, lorsque Human Rights Watch leur demande de protester contre les détentions administratives en Malaisie et les mises au secret prolongées en Ouganda, les responsables du Département d'Etat hésitent, expliquant, comme le dit l'un d'entre eux, qu' “avec ce que nous faisons à Guantanamo, nous sommes mal placés pour intervenir.”

De même, bon nombre de défenseurs des droits humains, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, appréhendent maintenant le soutien des États-Unis. Bien qu'ils aient envie d'avoir un allié puissant, s'associer trop étroitement à un gouvernement qui ignore aussi effrontément le droit international, que ce soit en Irak, en Israël et dans les territoires occupés ou dans le cadre de la campagne contre le terrorisme, est un moyen certain de se discréditer. Il faut reconnaître que le Président Bush, dans un discours prononcé en novembre 2003, a déploré “les soixante ans pendant lesquels les nations occidentales ont excusé et accepté le manque de liberté” dans le monde arabe. Rappelant les efforts faits par l'Amérique pour briser les dictatures communistes en Europe de l'est, le Président Bush a promis d'engager les États-Unis dans une nouvelle “stratégie pour faire avancer la liberté.” Néanmoins, en raison de l'animosité envers la politique de Washington, l'étroite collaboration avec la société civile, qui avait caractérisé les efforts américains en faveur de la démocratie en Europe de l'est, est aujourd'hui plus difficile au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cette hostilité n'est pas dirigée contre les Américains, comme on essaie souvent de la présenter à tort afin de la dénigrer, mais contre la politique menée par les États-Unis.

La perte de crédibilité de Washington n'est pas due à un manque de références à des concepts étroitement liés aux droits humains mais l'adoption d'un langage explicite en matière de droits humains semble s'être faite délibérément rare. L'administration Bush parle souvent de son attachement à la “liberté,” de son opposition à la “tyrannie” et au

“terrorisme,” mais rarement de son engagement envers les droits humains. Cette distinction revêt une importance énorme. Se prononcer du côté de la “liberté” est une chose, respecter toute la gamme de normes des droits de l'homme qui constituent le fondement de la liberté en est une autre. Se déclarer opposé au terrorisme est une chose, adopter le droit international humanitaire et des droits humains dans son ensemble, lequel sauvegarde les valeurs qui rejettent le terrorisme, en est une autre. Ce tour de passe-passe linguistique—ce refus des obligations légales assumées par les Etats qui respectent les droits—a facilité l'usage, par Washington, des interrogatoires coercitifs.

Le mépris dont fait preuve Washington envers les normes internationales est d'autant plus frustrant qu'il s'est révélé absurde, voire contre-productif, surtout au Moyen-Orient et en Afrique du Nord où les efforts antiterroristes se sont concentrés. Les systèmes politiques francs et sincères constituent le meilleur moyen d'encourager les gens à résoudre leurs différends pacifiquement. Mais lorsqu'un gouvernement qui est aussi le plus important avocat de la démocratie viole délibérément les droits humains, il sape le travail des réformateurs qui penchent en faveur de la démocratie et renforce l'appel de ceux qui prêchent des visions plus radicales.

Par ailleurs, étant donné que l'attaque délibérée de civils constitue un affront aux valeurs les plus élémentaires des droits humains, une défense efficace contre le terrorisme requiert non seulement des mesures de sécurité traditionnelles mais également le renforcement d'une culture des droits de l'homme. Les communautés qui ont le plus d'influence et disposent de terroristes potentiels doivent elles-mêmes être persuadées que la violence à l'égard des civils ne se justifie en aucun cas, peu importe la cause défendue. Mais lorsque les Etats-Unis bafouent les droits humains, ils mettent à mal cette culture des droits de l'homme et sabotent ainsi l'un des instruments les plus importants pour dissuader les terroristes potentiels. Les exactions américaines ont fourni un nouveau cri de ralliement aux recruteurs de terroristes et les images d'Abou Ghraib sont utilisées comme spots publicitaires par 'l'industrie' du terrorisme. Beaucoup d'activistes n'ont déjà pas besoin d'incitations supplémentaires pour s'attaquer à des civils mais si, en plus, un affaiblissement de la culture des droits de l'homme encourage ne fût-ce que quelques témoins passifs du spectacle à s'engager sur le chemin de la violence, les conséquences peuvent être désastreuses.

Et pour quoi faire? Pour décharger sa frustration, pour crier vengeance—peut-être bien, mais pas parce que la torture et les mauvais traitements sont nécessaires pour se protéger. Le respect des Conventions de Genève n'exclut pas un interrogatoire en règle des détenus à propos d'une gamme illimitée de sujets. Le manuel de l'armée américaine sur les techniques d'interrogatoire stipule clairement que les brutalités minent la recherche d'informations fiables. Le commandement militaire américain en Irak déclare

que les détenus irakiens fournissent plus de renseignements utiles lorsqu'ils ne sont pas soumis à la contrainte. Nous citerons textuellement Craig Murray, l'ancien ambassadeur britannique en Ouzbékistan qui parlait de l'utilisation par le Royaume-Uni de témoignages arrachés sous la torture: “Nous vendons nos âmes pour des foutaises.”

Tout ceci ne veut pas dire que les Etats-Unis sont le pire violateur des droits humains. Un examen du Rapport mondial de Human Rights Watch publié cette année montrera qu'il y a des candidats beaucoup plus sérieux à ce titre peu enviable. Mais il faut malheureusement reconnaître que l'influence sans pareil de Washington a tout particulièrement contribué à la dégradation des normes relatives aux droits humains.

Il ne suffit pas d'affirmer, comme le feront sans nul doute ses défenseurs, que l'administration Bush est bien intentionnée— qu'elle est dans le camp des “bons,” pour reprendre les termes du *Wall Street Journal*. Une société organisée en fonction de ses intentions plutôt qu'en fonction de la loi est une société illégitime. Le piètre bilan de l'administration en matière de droits humains ne peut être excusé, comme ont tenté de le faire ses partisans, par le fait d'avoir renversé deux gouvernements tyranniques—les Talibans en Afghanistan et le Parti Baath en Irak. Les attaques contre des régimes répressifs ne peuvent justifier les attaques contre l'ensemble des principes qui rendent leur répression illégale.

Pour recouvrer sa crédibilité en tant que partisan des droits humains et véritable chef de file de la campagne contre le terrorisme, l'administration Bush doit de toute urgence réaffirmer son engagement envers les droits humains. Pour des raisons de principe et de pragmatisme, elle doit, comme mentionné auparavant, permettre à une commission d'enquête indépendante, similaire à celle sur le 11 septembre, d'examiner en profondeur ses pratiques d'interrogatoire. Le gouvernement doit ensuite reconnaître le caractère arbitraire de sa conduite, traduire en justice tous les responsables (pas seulement quelques simples soldats et quelques sergents) et s'engager publiquement à mettre fin à toutes formes d'interrogatoire coercitif.

Une affaire à étouffer et une enquête partisane

Lorsque les photos d'Abou Ghraib ont été rendues publiques, l'administration Bush a réagi comme la plupart des gouvernements qui bafouent les droits et sont pris en flagrant délit: elle a essayé de limiter les dégâts. Elle était d'accord pour dire que les tortures et sévices montrés sur les photos étaient répréhensibles mais elle a cherché à minimiser le problème. Les auteurs de ces violations, a-t-elle prétendu, étaient une poignée de soldats dévoyés, quelques “pommes pourries” au fond du panier. Le problème, faisait-elle valoir, était circonscrit, tant géographiquement (une section de la

prison d'Abou Ghraib) que structurellement (seuls quelques subalternes étaient impliqués, pas le haut commandement). Les exactions photographiées à Abou Ghraib et diffusées à travers le monde, soutenait-elle, n'avaient rien à voir avec les décisions et les lignes politiques des hauts responsables. Le Président Bush a promis que les “auteurs de ces actes seraient traduits en justice,” mais début décembre 2004, aucun militaire d'un grade supérieur à celui de sergent n'avait fait l'objet de poursuites.

Pour tenter d'enrayer les dégâts, Washington a notamment ordonné une série d'enquêtes soigneusement limitées—au nombre de dix jusqu'à présent. La plupart d'entre elles, telles celles menées par le Général Major George Fay et le Lieutenant Général Anthony Jones, ont en fait été confiées à des officiers en uniforme chargés d'examiner la conduite de leurs subordonnés; ces officiers n'avaient pas le pouvoir d'étudier le comportement des hauts responsables du Pentagone. La seule équipe d'enquêteurs capable en théorie d'examiner la conduite du Secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld et de ses principaux assistants—équipe dirigée par l'ancien Secrétaire à la Défense James Schlesinger—a été nommée par Rumsfeld lui-même et elle semble avoir fait tout son possible pour le mettre hors de cause. (A la conférence de presse organisée lors de la publication du rapport d'enquête, Schlesinger a déclaré que la démission de Rumsfeld “serait une aubaine pour tous les ennemis de l'Amérique.”) L'équipe dirigée par Schlesinger n'avait pas l'indépendance de commissions telles que celle sur le 11 septembre, laquelle avait été mise sur pied avec la participation active du Congrès américain. En ce qui concerne l'agence centrale de renseignements (CIA)—la branche du gouvernement américain qui détiendrait les plus importants terroristes présumés—, elle a apparemment échappé à toute enquête, si ce n'est celle menée par son inspecteur général. Pendant ce temps, personne ne semble se préoccuper du rôle joué par le Président Bush et autres hauts responsables de son administration.

Lorsqu'un fonctionnaire gouvernemental non identifié s'est vengé d'un détracteur du gouvernement Bush en révélant que son épouse était un agent de la CIA—un crime grave car cela pouvait mettre sa vie en danger—l'administration a accepté, en raison des pressions, de nommer un procureur spécial à qui l'on a promis l'indépendance par rapport à la direction de l'administration. Par contre, cette dernière a refusé de nommer un procureur spécial chargé de déterminer si de hauts responsables avaient autorisé la torture et d'autres formes d'interrogatoire coercitif – un délit beaucoup plus grave et systématique. Résultat: aucune enquête criminelle non contrôlée par le gouvernement n'est menée à propos des méthodes brutales d'interrogatoire auquel il recourt. La pléthore d'enquêtes dirigées par ceux-là mêmes qui sont impliqués ne peut éclipser le manque d'investigation réellement indépendante.

La face cachée d'Abou Ghraib

Les exactions perpétrées à Abou Ghraïb ne sont pas apparues spontanément à l'échelon le plus bas de la chaîne de commandement militaire. Elles n'étaient pas le fait d'une simple erreur de "gestion," comme le rapport Schlesinger l'a laissé entendre. Elles étaient le produit direct d'un environnement sans loi, créé par des décisions politiques prises au plus haut niveau de l'administration Bush, dans la plupart des cas bien avant le début de la guerre en Irak. Elles reflètent une détermination à combattre le terrorisme sans s'inquiéter des principes fondamentaux du droit international humanitaire et des droits de l'homme—même si les Etats-Unis et les gouvernements partout dans le monde se sont engagés à respecter ces principes, y compris en temps de guerre et en cas de graves menaces pour leur sécurité. Les décisions de l'administration Bush ont reçu un soutien important aux Etats-Unis d'une pléiade d'experts et d'universitaires fidèles qui, prétendant qu'une menace sans précédent contre la sécurité du pays justifiait des mesures sans précédent, n'étaient que trop empressés de renoncer aux principes fondamentaux sur lesquels leur nation avait été fondée. Ces décisions étaient les suivantes:

- Décision de ne pas appliquer les Conventions de Genève aux détenus se trouvant aux mains des Américains à Guantanamo, bien que les conventions s'appliquent à toutes les personnes arrêtées sur le champ de bataille d'Afghanistan. Les hauts responsables de l'administration Bush ont juré que tous les détenus seraient traités "humainement," mais cette promesse semble n'avoir jamais été tenue sérieusement et elle a parfois été mise entre parenthèses au profit d'exceptions décidées pour "des besoins militaires." Pendant ce temps, le véritable déchetage des Conventions de Genève a envoyé le signal aux interrogateurs américains que, pour reprendre les termes employés par un important responsable du contre-terrorisme, "il ne faut plus mettre de gants."
- Décision de pas avoir clarifié pendant près de deux ans qu' indépendamment de l'applicabilité des Conventions de Genève, tous les détenus aux mains des Américains étaient protégés par les dispositions analogues de la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants. Même lorsque, à la demande expresse des associations de défense des droits humains, un haut responsable du Pentagone a réaffirmé tardivement, en juin 2003, que la convention interdisait non seulement la torture mais également d'autres formes de mauvais traitements, cette annonce, si elle a jamais été communiquée aux interrogateurs, l'a été d'une façon qui n'a eu aucun impact tangible sur leur comportement.
- Décision d'interpréter l'interdiction des traitements cruels, inhumains ou dégradants de manière restreinte afin de permettre certaines formes d'interrogatoire coercitif —notamment certains efforts pour intensifier la douleur, la souffrance et l'humiliation d'un suspect en vue de le faire parler. Il n'est pas surprenant que ces méthodes soient devenues plus coercitives

lorsqu'elles ont “émigré,” pour reprendre les termes utilisés dans deux enquêtes du Pentagone, du cadre contrôlé de Guantanamo aux champs de bataille d'Afghanistan et d'Irak.

- Décision de maintenir au secret certains suspects—onze connus mais probablement beaucoup d'autres—dans un lieu de détention non communiqué, hors d'atteinte du Comité International de la Croix-Rouge lui-même. Les victimes de ces “disparitions” sont d'autant plus menacées de tortures et autres mauvais traitements. Par exemple, les forces américaines ont toujours des centres de détention fermés en Afghanistan, où des passages à tabac, des menaces et des humiliations sexuelles continuent d'être dénoncés. Depuis fin 2001, six personnes arrêtées par les forces américaines en Afghanistan sont mortes en détention—l'une d'entre elles récemment, en septembre 2004.
- Refus, pendant plus de deux ans, de poursuivre les soldats impliqués dans le décès en décembre 2002 de deux suspects détenus par les Américains en Afghanistan, décès qualifiés d' "homicides" par les pathologistes de l'armée américaine. En lieu et place de poursuites, ces interrogateurs auraient été envoyés en Irak où certains auraient commis de nouvelles exactions.
- Approbation par le Secrétaire à la Défense Rumsfeld de certaines méthodes d'interrogatoire pour Guantanamo qui violaient à tout le moins l'interdiction de commettre des traitements cruels, inhumains ou dégradants, et peut-être même l'interdiction des actes de torture. Ces techniques étaient les suivantes: placer les détenus dans des positions fatigantes et douloureuses, leur recouvrir la tête, les déshabiller et les effrayer avec des chiens de garde. Cette approbation a été retirée par la suite mais elle a contribué à créer un climat où le respect des obligations légales de l'Amérique n'est pas considéré comme indispensable.
- Approbation qu'aurait donnée un haut responsable non identifié de l'administration Bush de recourir à l'immersion forcée—ou “sous-marin” comme on l'appelle en Amérique latine “”—une technique de torture qui consiste à faire croire à la victime qu'elle va se noyer, ce qui arrive effectivement dans certains cas.
- Transfert de suspects vers des pays tels que la Syrie, l'Ouzbékistan et l'Égypte qui pratiquent systématiquement la torture. Des garanties diplomatiques ont parfois été obtenues comme quoi les suspects ne seraient pas maltraités mais si, comme dans ces cas-ci, les gouvernements recevant les suspects transgressent régulièrement l'obligation légale qui leur incombe aux termes de la Convention contre la torture, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils respectent davantage la parole non contraignante d'un diplomate.

- Décision (adoptée dès le début par l'administration Bush) de s'opposer et de saper la Cour Pénale Internationale, en partie de peur qu'elle oblige les Etats-Unis à poursuivre des membres du personnel américain impliqués dans des crimes de guerre ou autres délits comparables que l'administration préférerait ignorer. Ceci témoigne d'une détermination à protéger le personnel américain contre toutes poursuites externes pour des atteintes aux droits humains que le gouvernement pourrait autoriser.
- Décision par le Département de la Justice, le Département de la Défense et la Maison Blanche de concocter des théories légales douteuses pour justifier la torture. En dépit des objections émanant du Département d'Etat et d'avocats militaires professionnels, ces ministères, sous la direction de juristes arrivés là suite à des nominations politiques, ont offert des interprétations on ne peut plus absurdes de la loi, comme par exemple que le Président Bush a le “pouvoir en tant que commandant en chef” d'ordonner des actes de torture. Si l'on suit cette théorie, Slobodan Milosevic et Saddam Hussein pourraient tout aussi bien être libérés car nous présumons qu'eux aussi avaient le “pouvoir en tant que commandants en chef” d'autoriser les atrocités qu'ils ont dirigées.

Ces décisions politiques, prises non pas par des subalternes mais par de hauts responsables de l'administration Bush, ont créé le sentiment que “tout est admis”, que la fin est censée justifier les moyens. Parfois, les sévices sur les détenus étaient simplement tolérés, à d'autres moments, ils étaient activement encouragés ou même ordonnés. Dans ces circonstances, lorsque l'ordre venait d'en haut d'arracher des “renseignements utiles”—qui devaient aider à juguler les pertes américaines causées régulièrement par des insurgés irakiens particulièrement brutaux—il n'est pas vraiment surprenant que les interrogateurs n'aient pas considéré l'interdiction légale de la torture et des mauvais traitements comme un obstacle.

A ce jour, l'administration Bush n'a toujours pas renoncé à bon nombre de ces décisions. Elle persiste à refuser d'appliquer les Conventions de Genève aux plus de cinq cents prisonniers détenus à Guantanamo (en dépit du jugement d'un tribunal américain rejetant cette position) et à beaucoup d'autres détenus en Irak et en Afghanistan. Elle continue de faire “disparaître” des détenus, malgré les multiples preuves qui montrent que ces “détenus fantômes” sont particulièrement vulnérables à la torture. Elle refuse de désavouer la pratique de la “remise” de suspects à des gouvernements qui torturent. Elle poursuit sa vendetta à l'encontre de la Cour Pénale Internationale. Elle refuse de rejeter, si ce n'est en termes vagues et généraux, les nombreux arguments fallacieux en faveur de la torture contenus dans les célèbres “mémos sur la torture” des avocats de l'administration. Et elle refuse encore et toujours de désavouer toutes formes d'interrogatoire coercitif ou d'adopter une politique les interdisant clairement. Au contraire, elle aurait continué jusqu'à juin 2004—longtemps après que les mauvais

traitements à Abou Ghraïb aient été rendus publics—à soumettre les détenus de Guantanamo à des brutalités, des périodes d'isolement prolongé, des humiliations sexuelles, des températures extrêmes et des positions fatigantes et douloureuses—pratiques que le Comité International de la Croix-Rouge aurait qualifiées de “similaires à des actes de torture.”

Alors que l'administration Bush organise son cabinet en vue d'un second mandat présidentiel, le Président semble avoir écarté ne fût-ce que la possibilité de demander des comptes officiellement. Le Secrétaire d'Etat Colin Powell, le fonctionnaire qui s'est opposé le plus vigoureusement au désaveu des Conventions de Genève, part. Le Secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, qui a ordonné les techniques d'interrogatoire coercitif en violation du droit international, reste. Le Conseiller à la Maison Blanche, Alberto Gonzales, qui a cherché à produire des mémos justifiant la torture et a écrit lui-même que la lutte contre le terrorisme rend “obsolètes” et “désuètes” les limitations des Conventions de Genève sur l'interrogatoire et le traitement des prisonniers, a été récompensé par une nomination au poste de Procureur Général. En ce qui concerne l'administration Bush en général, les élections de novembre semblent avoir renforcé son manque d'enthousiasme habituel à procéder à une sérieuse autocritique. Considérant apparemment les résultats des élections comme une absolution totale, elle refuse d'admettre son rôle dans les sévices commis lors des interrogatoires à Abou Ghraïb et ailleurs.

La fausse logique de la torture

Une logique erronée et dangereuse se cache derrière le refus de l'administration Bush de rejeter l'interrogatoire coercitif. Nombreux sont les responsables américains de la sécurité qui semblent croire que l'interrogatoire coercitif est nécessaire pour protéger les Américains et leurs alliés contre un terrible attentat terroriste. La torture et les traitements inhumains sont peut-être répréhensibles, affirment-ils, mais les massacres sont pires, et il faut tolérer le moindre mal afin de prévenir le pire. Pourtant, conscients que l'interdiction de la torture est fondamentale pour la civilisation moderne, même les partisans de la ligne dure dans la lutte antiterroriste se montrent réticents lorsqu'il s'agit de prescrire le recours systématique à la torture. Ils soutiennent plutôt la possibilité d'une rare exception à la règle qui interdit la torture en invoquant le scénario de la “bombe à retardement”, une situation où les interrogateurs sont informés qu'un terroriste présumé se trouvant entre leurs mains sait où se trouve une bombe à retardement et ils doivent lui arracher cette information afin de sauver des vies.

Le scénario de la bombe à retardement peut donner lieu à de grands débats philosophiques mais il se présente rarement dans la vie réelle—tout au moins pas de

façon à éviter d'ouvrir la voie à des actes de torture répétés. En fait, les interrogateurs n'apprennent presque jamais qu'un suspect en garde à vue est au courant de l'imminence d'un attentat terroriste déterminé. Les services de renseignements ne sont que rarement, voire jamais, suffisamment bons pour fournir ce type d'avertissement préalable. Au contraire, le scénario de la bombe à retardement est une métaphore dangereusement expansible, capable de s'appliquer à toute personne susceptible d'avoir connaissance de futures attaques terroristes, sans pouvoir donner plus de précisions. Après tout, pourquoi seules les victimes d'un attentat imminent méritent-elles d'être protégées en recourant à la torture? Pourquoi ne pas aussi faire usage de la torture pour prévenir une attaque terroriste demain, ou la semaine prochaine, ou même l'année prochaine? Et une fois que le tabou de la torture est brisé, pourquoi s'arrêter aux seuls terroristes présumés? Pourquoi ne pas également torturer leurs familles ou leurs associés—toute personne pouvant fournir des informations vitales? La pente est très glissante.

Israël est un exemple intéressant car il montre à quel point le raisonnement de la bombe à retardement peut devenir dangereusement élastique. En 1987, la Commission Landau a autorisé en Israël le recours à la “pression physique modérée” dans des situations de bombe à retardement. Cette pratique, réservée au départ à des cas rares et exceptionnels, utilisée seulement lorsqu'elle s'avérait nécessaire pour sauver des vies, est devenue progressivement une procédure régulière. Rapidement, 80 à 90 pour cent des Palestiniens détenus pour des raisons de sécurité ont été torturés —jusqu'à ce que la Cour Suprême israélienne limite cette pratique en 1999.

D'autres procédés ont également été suggérés pour autoriser la torture dans des cas exceptionnels. Les juges pourraient être consultés pour approuver la torture. Le consentement des plus hauts niveaux du pouvoir exécutif pourrait être requis. Mais en définitive, tout effort pour réglementer la torture finit par la légitimer et est une invitation à ce qu'elle se répète. “Jamais” ne sera pas respecté s'il peut être remplacé par “parfois.” Une réglementation devient trop facilement une permission.

L'administration Bush a tenté de n'autoriser qu'un recours limité à la contrainte par le biais d'une réglementation rigoureuse mais comme il fallait s'y attendre, cela a conduit à un usage plus élastique. Une fois qu'un gouvernement autorise les interrogateurs à augmenter le niveau de douleur, de souffrance et d'humiliation, de graves exactions ne tardent pas à survenir. Ceci parce qu'un terroriste endurci est peu susceptible d'être affecté par des désagréments mineurs ou des degrés modérés de douleur. Une fois que la contrainte est permise, les interrogateurs seront tentés d'intensifier les sévices jusqu'à ce que le suspect craque. C'est ainsi qu'un traitement cruel, inhumain ou dégradant se transforme en torture.

Comme l'expliquent la plupart des interrogateurs professionnels, et comme le confirme le manuel de l'armée américaine sur les interrogatoires, l'interrogatoire coercitif est bien moins susceptible de donner lieu à des informations fiables que les méthodes éprouvées où l'on recourt à des interrogatoires serrés, soigneusement préparés, à des contre-interrogatoires, et où l'on essaie de gagner la confiance du détenu. Une personne confrontée à de graves douleurs risque de dire tout ce qui, selon elle, mettra fin à la torture. Mais un interrogateur qualifié peut souvent arracher des informations précises du plus coriace des suspects sans recourir à la contrainte.

Par ailleurs, une fois que la norme interdisant la torture est transgressée, il est difficile d'en limiter les conséquences. Ceux qui sont confrontés à un risque accru de torture ne sont pas seulement des “terroristes présumés” mais cela peut être n'importe qui se trouvant en détention n'importe où dans le monde—y compris, évidemment, des Américains. En fin de compte, comment les Etats-Unis pourraient-ils protester contre les mauvais traitements que d'autres font subir à leurs soldats lorsque ces geôliers ne font rien de plus que ce que Washington fait à ses propres détenus?

En outre, la violation de l'interdiction de la torture mine d'autres droits humains. Cela nous met tous en danger, en partie en raison des dangereuses implications que cela a pour la campagne contre le terrorisme. Pourquoi, après tout, est-il acceptable de transgresser l'interdiction fondamentale de la torture mais n'est-il pas acceptable de transgresser l'interdiction fondamentale d'attaquer des civils? Le tortionnaire peut justifier sa conduite en invoquant un intérêt supérieur mais la plupart des terroristes font de même. En aucun cas la fin ne devrait pouvoir justifier les moyens.

L'Union européenne

Alors que la crédibilité américaine dans le domaine des droits humains est en déclin, il faut de toute urgence que le rôle de leader soit assumé par d'autres. L'Union européenne semble être un candidat évident mais son attitude a été inconsistante, c'est le moins que l'on puisse dire. Au niveau officiel, l'U.E. appuie l'idée d'un ordre fondé sur des règles, faisant valoir que “l'instauration de l'Etat de droit et la protection des droits humains sont les meilleurs moyens de renforcer l'ordre international.” Elle a également affirmé à maintes reprises que toutes les mesures contre le terrorisme devaient respecter pleinement le droit international humanitaire et des droits de l'homme. Et elle a agi en partisan acharné du système international de justice naissant.

Pourtant, les gouvernements européens eux-mêmes se sont montrés disposés à violer les normes fondamentales des droits humains—même celles se référant à la torture. La Suède, par exemple, a envoyé deux terroristes présumés en Égypte, un pays connu pour son recours systématique à la torture. Stockholm a tenté de se réfugier derrière les garanties diplomatiques vaporeuses du Caire selon lesquelles les hommes ne seraient pas maltraités mais, comme il fallait s'y attendre, ces promesses ont été ignorées. L'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et le Royaume-Uni ont également renvoyé ou tenté de renvoyer des terroristes présumés ou des personnes arrêtées pour des raisons de sécurité dans des endroits où ils risquaient d'être torturés. Le Royaume-Uni a refusé de ne pas se servir des informations arrachées sous la torture lors des procès; pour sa défense, il invoque comme piètre argument qu'il n'a pas commandité lui-même les actes de torture mais qu'il a simplement profité passivement des résultats de ces actes, alors que les relations qu'il continue à entretenir avec ses partenaires des services de renseignements ne font qu'encourager de nouveaux actes de torture.

Une érosion similaire des normes des droits de l'homme liée à la lutte contre le terrorisme est perceptible dans les pratiques de détention de certains membres de l'U.E. Le gouvernement britannique a suspendu des obligations fondamentales en matière de droits humains pour pouvoir garder indéfiniment en détention, sans chef d'inculpation ni procès, des ressortissants étrangers soupçonnés d'activité terroriste. En Espagne, les terroristes présumés peuvent être véritablement tenus au secret pendant treize jours, sans possibilité de consulter un avocat en privé. La France revendique le droit de pouvoir détenir pendant une période allant jusqu'à trois ans, sans aucune inculpation, les ressortissants français libérés de Guantanamo.

Ces pratiques abusives compromettent la capacité de l'Union européenne à assumer le leadership abandonné par les États-Unis lorsqu'ils ont adopté la méthode de l'interrogatoire coercitif. Au moment où il conviendrait de prendre ses distances par rapport aux pratiques américaines peu judicieuses, l'Union européenne semble avoir opté pour l'émulation. Un réengagement clair envers les principes des droits humains est nécessaire et urgent si l'Union européenne veut servir de contrepoids efficace à l'influence insidieuse qu'exerce Washington sur les normes des droits de l'homme.

La voie du progrès

La force de l'engagement des gouvernements envers les droits humains sera jugée en grande partie en fonction de leur réaction face à ces deux défis actuels. Témoin des atrocités parrainées par le gouvernement soudanais au Darfour, le monde continuera-t-il à regarder la purification ethnique en simple spectateur, ou réagira-t-il utilement pour mettre fin aux meurtres, aux viols, aux incendies volontaires et aux déplacements forcés

et obligera-t-il le gouvernement soudanais à instaurer les conditions de sécurité nécessaires pour que les personnes déplacées puissent rentrer chez elles sans danger? La réponse déterminera si le monde peut affirmer de façon crédible qu'il y a des limites aux horreurs qu'il permettra à un gouvernement de commettre contre son peuple.

Face à des preuves solides montrant que les exactions perpétrées à Abou Ghraïb et ailleurs ont été causées en grande partie par les lignes politiques adoptées officiellement par le gouvernement, les Etats-Unis continueront-ils à traiter la torture des détenus comme un écart de conduite spontané de quelques subalternes, ou permettront-ils la mise sur pied d'une commission d'enquête totalement indépendante—sur le modèle de celle du 11 septembre—, qui constituerait un premier pas vers la reconnaissance des dimensions politiques du problème, vers la punition des responsables et vers l'engagement des Américains à mettre fin à tout interrogatoire coercitif? Ces mesures sont nécessaires pour réaffirmer l'interdiction de la torture et des mauvais traitements, pour que Washington redevienne un porte-parole crédible des droits humains et pour restaurer l'efficacité d'une campagne contre le terrorisme menée par les Etats-Unis.

Trouver la réponse appropriée ne sera en aucun cas facile. Sauver le peuple du Darfour exigera un engagement important de forces et de moyens internationaux. Reconnaître l'ampleur du problème à Abou Ghraïb sera gênant politiquement. Cependant, ces deux étapes sont nécessaires. Il est temps de regarder au-delà des excuses et des raisonnements faciles et de réaffirmer ce que devraient être les principes directeurs des droits humains pour chaque nation.